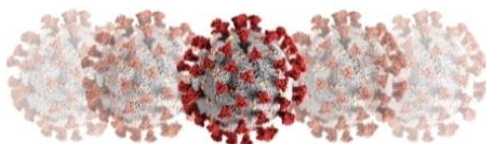




Réunion visio du 11 mars 2021

## **COVID 19**

*Entre la ministre de la transformation et de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique*



### **Situation sanitaire et mesures concernant la Fonction publique.**

Début de la réunion à 15h35.

Fin de la réunion à 17h20

### **INTERVENTION A. DE MONTCHALIN**

Point sur l'agenda Social :

- Télétravail et PSC.

Les dates ont été transmises par la DGAFP, pour les prochaines semaines.

Un planning très précis sera envoyé la semaine prochaine pour que les travaux sur ces deux sujets puissent s'intensifier. Les résultats pour ces deux questions devront être fait avant l'été.

- Télétravail :

Suite aux réunions de février, certaines organisations ont demandé un accord trois versants. Je vous propose la méthode suivante :

- Envoi d'un courrier dans les prochains jours, qui proposera l'ouverture d'une négociation sur la place et le rôle du télétravail dans les trois versants.
- Cette proposition commencera par un accord de méthode, qui sera transmis très rapidement et qui fera l'objet d'un échange lors d'un groupe de travail au mois d'avril. Une première version de projet d'accord qui sera une base de travail vous sera adressée à ce moment-là en tenant compte des travaux qui ont eu lieu sur le guide du télétravail.
- Les temps d'échanges se poursuivront, avec l'objectif d'aboutir à un accord en juin.

Tout sera précisé avec un calendrier, afin que tout le monde puisse s'organiser.

Pour la FPE, nous aurons un calendrier dédié qui permettra d'aller un peu plus loin. Sur ce point, j'aimerais préciser que certains ministères sont en train de signer des accords et donc la manière dont nous allons organiser nos travaux.

C'est un sujet du quotidien très important et j'ai proposé que nous ne bloquions pas les ministères qui ont commencé à entamer les échanges avec leurs organisations syndicales. La DGAFP suit les choses de très près avec les DRH ministérielles pour s'assurer que, même s'ils peuvent être un peu différents, les accords restent cohérents. Le but est de renforcer ce dialogue social de proximité, mais nous voyons l'importance d'avoir un socle commun, parce qu'il faut que dans le temps, nous ayons un plancher commun qui puisse être adapté dans chacun des ministères.

- PSC : Le dialogue que nous avons jusqu'à maintenant est de très grande qualité et je vous en remercie.

Sur la base de notre feuille de route, je souhaite que nous ayons une négociation avec un accord de méthode.

La DGAFP a planifié un groupe de travail le 18 mars, pour un échange avec vous. L'accord de méthode sera l'occasion de vous donner de la visibilité et de la lisibilité sur l'ensemble des travaux sur la prévoyance, le statutaire, la partie décès, ...

Nous réfléchissons également sur ce que sera le décret qui permettra ensuite la négociation d'accords collectifs dans chaque ministère.

Cet accord de méthode sera vraiment là pour qu'en 2021, nous voyions bien les différents chantiers, à la fois menés en parallèle mais qui ne sont pas les mêmes. Il y a l'enjeu du régime transitoire. Il y a l'enjeu du régime prévoyance et puis il y a l'enjeu de la négociation de ce que sera la base pour ensuite construire des accords collectifs (avec accords majoritaires). Le panier de soins ne sera pas négocié en 2021 ! En revanche, on peut déjà négocier en méthode ce que seront les points d'exigence ministères par ministères ou périmètres par périmètres. Je pense qu'il est très important que nous soyons au clair sur ce que nous négocions et quand.

Le suivi de la situation sanitaire :

La situation demeure compliquée avec deux types d'indicateurs :

- Les indicateurs hospitaliers, je remercie l'engagement quotidien et sans relâche de tous les personnels dans nos centres de soins et nos hôpitaux.
- Les indicateurs d'incidences des variants.

Quand nous regardons ces deux éléments, les mesures à prendre, au vu des indicateurs hospitaliers ne sont pas les mêmes au vu des indicateurs d'incidences.

Nous avons décliné un certain nombre de mesures territorialisées avec des confinements le week-end.

Nous avons 23 départements sous surveillance renforcée.

Retour sur les points discutés lors des précédentes réunions ou qui m'ont été relatés par messages.

### VACCINATION :

La FAQ a été actualisée et mise en ligne le 1<sup>er</sup> mars. Elle rappelle les modalités de vaccination dans la FPE, clarifie un certain nombre de points dont le fait que la vaccination se fait sur le temps de travail. Un lien sur le protocole relatif à la vaccination d'entreprise.

On ne vaccine pas massivement sur le lieu de travail. Il ne s'agit pas de mettre en place une campagne de vaccination auprès de personnels présélectionnés sur des critères professionnels. Il s'agit d'initiatives que les agents peuvent prendre, s'ils remplissent les critères fixés par la stratégie vaccinale. C'est-à-dire des personnels avec des facteurs de risques renforcés – les comorbidités et de plus de 50 ans (nous avons peu de personnels de plus de 75 ans).

Le but est d'avoir une facilité supplémentaire dans la stratégie vaccinale, mais il ne faut pas qu'il y ait une impression de favoritisme.

L'enjeu, c'est le nombre de doses qui nous sont livrées et la bonne adéquation entre les comorbidités et la situation de santé des uns et des autres et le vaccin qu'on leur propose. Évidemment, nous attendons tous que d'autres vaccins soient validés. Le but est que progressivement, de plus en plus de Français aient accès à un vaccin qui corresponde à leur situation.

Dans la mesure où il s'agit des personnes de plus de 50 ans avec comorbidités, on retrouve dans ces personnes des personnes dites vulnérables, au sens du décret du 10/11/2020, qui sont pour la plupart en télétravail ou en ASA. Ce sont donc des personnes qui vont se faire vacciner près de chez eux, plutôt que de se déplacer dans les locaux de la médecine du travail. Pour autant le but est que les administrations facilitent la proposition de vaccination en fonction de la disponibilité des doses.

### UN AGENT VULNÉRABLE VACCINE DOIT-IL RETOURNER EN PRÉSENTIEL ?

Très formellement, à ce stade, les recommandations n'ont pas changé puisque nous n'avons pas encore tous les éléments indiquant la baisse de contagiosité liée à la vaccination. Nous savons que le vaccin protège des formes graves, mais nous ne savons pas si parce que vous êtes vaccinés, vous n'êtes plus porteurs.

Dès que nous en saurons plus, nous pourrons faire évoluer le régime juridique. Nous vous en tiendrons informés.

Pour le grand public, cela aura une incidence sur les cas contacts.

## ÉLECTIONS À L'URNE ET NON PAR VOTE ÉLECTRONIQUE (Renouvellement des instances universitaires)

Le MENESRI a été alerté. Pas de nouvelles demandes après ce qui s'était passé à Aix en Provence.

## DIFFICULTÉS DE LA MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL :

Nous sommes intervenus auprès du ministère des Outre-Mers et de l'Écologie pour les DREALS Ultra Marines, auprès des préfectures pour certains départements pour que certaines collectivités locales puissent renforcer leur application des règles.

Nous sommes également intervenus auprès d'Alain Griset pour la chambre des métiers et de l'artisanat et auprès de Florence Parly pour la situation au ministère des Armées.

## FORMATIONS REQUISES AU PORT D'ARMES POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX :

Ceci concerne les agents dont la date limite d'habilitation approcherait, et dont ils devraient avoir une formation en présentiel organisée par le CNFPT, j'ai transmis ce point au ministère de l'intérieur.

Tous les points que vous nous faites remonter, et qui ne dépendent pas de ce ministère, nous les relayons systématiquement pour que ces remontées de terrain soient instruites par les ministères en charge.

## TÉLÉTRAVAIL :

Entre le 22 et le 26 février :

51,5 % des agents de l'État ont télé-travaillé au moins un jour par semaine.

Entre le 1<sup>er</sup> et le 5 mars :

53 % des agents de l'État ont télé-travaillé au moins un jour par semaine.

70 à 75 % des agents des administrations centrales ont télé-travaillé au moins 1 jour/semaine, dont 35% ont travaillé de 4 à 5 jours.

44% des agents des services déconcentrés ont télé-travaillé au moins 1 jour/semaine, dont 12% ont télé-travaillé 4 à 5 jours.

67% des agents des établissements publics ont télé-travaillé au moins 1 jour/semaine, dont 50% 4 jours sur 5.

Les consignes sont appliquées et se traduisent bien dans les chiffres. Néanmoins, il y a encore quelques difficultés, pour ceux qui télé-travaillent beaucoup de continuer,

mais aussi dans certains services déconcentrés ou l'on télé-travaille moins que ce que l'on devrait.

Une instruction va être signée avec Elisabeth Borne à destination des préfets des 23 départements sous surveillance renforcée, pour qu'ils mettent en place un plan d'action de renforcement de l'effectivité du télétravail dans leurs administrations déconcentrées, mais aussi dans le périmètre de la FPT (qu'ils soient ou non dans leur périmètre), mais également qu'ils le suivent dans les entreprises.

La DITP vient de finaliser un nouveau recueil de bonnes pratiques concernant l'adaptation des bonnes pratiques concernant l'adaptation des modalités de travail suite à la crise sanitaire. Un premier guide avait été fait sur le télétravail, un second pour l'animation managériale. L'objectif de ce troisième recueil est de faire connaître et de valoriser les améliorations qui se sont mises en place face à la crise et qui ont été remontées dans le cadre de la consultation « Argent de la relance », sur les attentes que les agents publics notaient pour l'après crise.

Ce document vous sera transmis car il est aussi bien à destination des agents que des managers. Vous pourrez, si vous le souhaitez, le diffuser via vos canaux.

## **Intervention CGT** *Mireille Stivala*

Madame la Ministre,

Vous nous annoncez ce jour que vous allez nous faire parvenir un agenda prévisionnel fixe jusqu'au mois de juin dans le cadre des réunions sur la PSC et le télétravail ; nous vous alertons sur le fait que l'agenda social de la Fonction Publique change constamment avec des documents qui nous parviennent tardivement. Cela devient difficile de travailler dans ces conditions. Nous vous demandons de respecter les dates fixées à l'avance et d'éviter les changements. La CGT constate que vous voulez amorcer ces négociations PSC et télétravail par un accord de méthode, nous ne pouvons qu'être satisfaits de cette entrée en la matière puisque la CGT demande ce préalable.

La CGT en profite pour aborder la négociation collective puisque vous l'avez fait dans votre introduction, et pour vous signaler que nous regrettons que le décret sur la négociation collective dans la Fonction Publique ait subi des modifications substantielles par le conseil d'état par rapport au texte initial qui nous a été présenté au CCFP ; il aurait été souhaitable que nous soyons informés de ceux-ci par un nouveau passage pour avis à un CCFP, car il s'agit notamment de modifications qui font référence à la négociation sur le droit syndical.

Je reviens au sujet du jour : la gestion de la crise pandémique.

Madame la ministre, le courrier de votre collègue Ministre des Solidarités et de la Santé sur la vaccination des professionnel.le.s datant du 5 mars a été très mal reçu par les professionnel.le.s. En cette période de campagne vaccinale chaotique dans notre pays, où le manque de quantités de doses de vaccin et les aléas de leur

arrivage, les problèmes de logistique posent question toutes les semaines ; les personnels de santé et d'action sociale vivent très mal la tentative de culpabilisation qui leur est faite, sous-entendant que les personnes non vaccinées sont des véhicules volontaires du virus.

Alors qu'il y a encore quelques semaines la CGT, avec d'autres organisations, avait dénoncé et demandé que cessent, notamment dans le secteur de la santé, la pratique et des consignes données aux établissements de permettre à des salarié.e.s, testé.e.s positif.ve.s au Covid sans symptôme, d'assurer leur travail sous le prétexte de la continuité de service. Le gouvernement est très mal placé pour pointer du doigt les salarié.e.s ou citoyen.ne.s réfractaires à la vaccination, il devrait au contraire mettre toute son énergie pour permettre l'accès au vaccin à toutes les personnes qui le désirent, ce qui n'est pas le cas actuellement, et c'est donc bien cela le problème. Le gouvernement n'a pas réussi à avoir suffisamment de doses de vaccin pour aborder la campagne vaccinale sereinement dans notre pays en garantissant la vaccination rapide et massive de sa population. Il serait bien de le reconnaître au lieu de faire porter le chapeau aux salarié.e.s dans les secteurs de la Fonction Publique, Fonction Publique Hospitalière et autres services de nécessité première qui sont au front depuis un an, au service de la population malgré tous les manquements en termes de matériel et consignes contradictoires qui leur ont été faites. Hier, applaudi.e.s, aujourd'hui montré.e.s du doigt, c'est inacceptable et totalement contreproductif, au contraire cela alimente encore plus la rupture de confiance des salarié.e.s envers ce gouvernement et les pouvoirs politiques.

Nous attirons votre attention sur les tentatives de pression faites aux personnels qui sont inacceptables, nous rappelons que la vaccination n'est pas rendue obligatoire donc elle ne peut être imposée. De plus, les agent.e.s nous font part que la protection de leurs données ainsi que le secret médical dans le cadre de la vaccination n'est pas respecté la plupart du temps ; les administrations ont connaissance des listings des personnels vacciné.e.s ou non.

Les effets secondaires du vaccin, notamment Astrazeneca, occasionnent des arrêts maladie, donc une fois de plus nous rééditons notre demande d'abrogation de la journée de carence : d'un côté le gouvernement pointe les personnes non vaccinées et en même temps ne reconnaît pas les personnes qui sont dans la démarche !

Nous vous répétons qu'il y a nécessité de réunir les CHSCT pour élaborer et suivre en toute transparence la campagne de vaccination et la gestion de la pandémie dans les établissements et différentes administrations. Cela doit être une règle, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux lieux malheureusement. De même pour les « Foires Aux Questions » sur la vaccination au travail qui ne font pas l'objet de consultation dans les CHSCT locaux.

Nous attirons votre attention sur des tests salivaires faits par des professionnel.le.s de Santé retraité.e.s pour un coût important (400 euros Infirmier et 1000 euros Médecin par jour) ? N'y a-t-il pas d'autres dispositions à prendre pour ne pas recourir à des prestations avec un prix de revient si coûteux ?

Nous vous faisons part de la multiplication de discrimination syndicale de représentant.e.s du personnel qui dénoncent et informent sur la mauvaise gestion de la crise, ce qui est inacceptable.

Dans l'enseignement et les écoles, il y en a une grande inquiétude sur la reprise après

la période de congés scolaires, pour la mise en œuvre des mesures barrière et les moyens de les appliquer. De plus, nous sommes interpellés par de nombreux parents salariés sur les dispositions prises, notamment le 1 jour de présentiel sur deux : ils demandent des attestations pour leurs employeurs en cas de garde de leur enfant.

Madame la Ministre, nous revenons sur vos déclarations rapportées dans « Challenge » sur la Fonction publique, où vous annoncez la réduction des corps, le recours aux contractuels, les départs négociés etc. Nous avons, dans le passé, un gouvernement qui prônait moins de fonctionnaires ; à vous lire, c'est moins de fonctionnaires et rien sur leur rémunération, nous rééditons notre demande de négociations salariales dans la Fonction Publique et en cette semaine du 8 mars, où des milliers de femmes se sont mobilisées, nous exigeons que les métiers à prédominance féminine soient enfin reconnus à leur juste valeur. Et nous insistons sur la nécessité de recruter du personnel, pour exemple la CGT dans la Fonction Publique Hospitalière a fait un recensement sur l'emploi et constate qu'il manque a minima 12% de personnel pour garantir une prise en charge de qualité et que les salarié.e.s puissent prendre leur repos, congés etc...

Nous vous faisons part de notre grande inquiétude sur le traitement des dossiers de demande de reconnaissance de maladie professionnelle pour Covid 19, seulement 15% des dossiers sont pour l'instant traités, il faut accélérer leur traitement et nous rééditons l'exigence de reconnaissance de cette maladie pour tous les personnels de la fonction publique en contact avec le public , sans condition ni frein.

Pour terminer, Madame la Ministre, la CGT vous alerte sur le fait qu'il devient urgent de permettre à la population de pouvoir pour tout un chacun.e retrouver les activités de loisirs de son choix, aller au cinéma, visiter les musées, assister à un spectacle etc. L'ouverture des lieux de loisirs, de spectacles et de la culture doit être une préoccupation prioritaire pour ce gouvernement, bien sûr en respectant les mesures barrières car le retentissement sur l'état de la population est important et se traduit par une explosion de consultations et de prises en charge en psychiatrie.

## **Réponses A. DE MONTCHALIN**

Avant de répondre sur le fond, vous n'étiez pas là lors de notre précédent point, mais je vous le dis très solennellement, nous travaillons bien ensemble depuis le mois de juillet. Je voudrai que vous me fassiez confiance sur le fait que lorsque j'ai des annonces à vous faire, je le fais chez vous ! Plutôt que par des espèces d'indiscrets dans les journaux qui ne veulent absolument rien dire. On a une loi et un cadre, un statut et une négociation qui se passe dans le salon des glaces ou ici en visio, je ne vous ai jamais annoncé tout ce qui est écrit par les uns et les autres.

À ce propos, Gaëlle Martinez m'a écrit un courrier auquel j'ai répondu. Je peux vous en faire une copie ! Mais faisons-nous confiance. Si j'ai des choses importantes à vous dire, je vous le dis !

Ce qui est écrit dans ces encarts de soi-disant indiscrets est faux. Cela ne s'appuie sur rien !

Si j'avais des choses à vous dire sur les contractuels c'est qu'il y a une chose que je

veux, et je l'ai déjà dit, c'est que nous nous occupions du fait qu'ils ne soient pas traités de manière différente, voire stigmatisante, voire être traités en deuxième lieu. Je suis extrêmement attachée à cela, les corps structurent la Fonction publique. Il n'est nulle part écrit que je vais supprimer des corps. Il n'y a pas de complots. On se voit toutes les semaines ou les quinze jours, il n'y a pas d'agenda caché. Il y a une loi, qui nous donne beaucoup de travail à être mise en œuvre ! Je n'ai pas d'autres plans que de la mettre en œuvre, de faire que cela se passe bien et que les agents sur le terrain se sentent bien, soient bien outillés, bien accompagnés et bien formés.

Je vais vous répondre sur l'ensemble de vos questions, mais je ne suis pas du tout d'accord avec votre conclusion.

Moi aussi, nous tous n'avons qu'une envie c'est que les cinémas, les lieux de loisirs, les lieux de spectacles, .... Que nous puissions à nouveau retrouver les choses qui font le sel de la vie. C'est l'objectif du Gouvernement, du Premier Ministre, du Président de la République, le plus vite possible. Si nous avons une solution pour le faire demain, nous le ferions. Manifestement cette solution n'existe pas !

La pandémie est réelle et je tiens à vous dire et je sais qu'un certain nombre de membre de la CGT sont très impliqués dans la réouverture des lieux de loisirs, de spectacles et de culture, nous aussi. Ce matin, Roselyne Bachelot a rappelé ce matin que nous travaillons sur quelles seront les étapes (une fois que les conditions seront réunies) de réouverture et de limitation des restrictions pour que, de manière organisée et ordonnée, nous puissions rouvrir les lieux de culture, de spectacle, les restaurants. Évidemment, aussi le télétravail : nous n'allons pas télé-travailler 5 jours /5 toute notre vie !

Je veux que nous soyons très clairs et que l'on ne se contredise pas nous-même. Les personnes de santé font face à une situation très difficile. Notre responsabilité, et nous sommes tous des responsables autour de cette table, ce n'est pas de faire en sorte qu'aujourd'hui, avec un variant extrêmement contagieux, on se laisse à penser que l'on pourrait tout rouvrir sans aucune conséquences.

Le sujet, c'est moins les lieux que le brassage que cela génère.

Nous ne sommes pas contre la réouverture des lieux de culture, nous ne rêvons que de le faire. Mais, il faut le faire de manière responsable ! Si c'est pour le faire, et tout refermer de manière plus dure, je ne suis pas sûr qu'on n'y gagne, ni pour les personnels de la culture, ni pour les Français.

Avant de passer la parole à la CFDT, je voudrai savoir précisément quels droits syndicaux auraient disparu dans le décret de la négociation collective passé au Conseil d'État ?

**Mireille Stivala : Il n'y a carrément plus la notion sur les moyens des droits syndicaux qui étaient dans la première version du texte.**

Je crois que l'ordonnance le précise, le décret ... c'est l'ordonnance qui est sortie... Je suis étonnée de ce que vous me dites. Je ne suis pas sûr que l'on parle de la même chose et que les craintes soient totalement fondées.



**Mireille Stivala : Je vous ferai parvenir exactement ce dont je vous parle.**

(Interventions des autres organisations syndicales)

## **SYNTHÈSE A. DE MONTCHALIN.**

Le Plan santé au travail n'est pas oublié, le calendrier a changé. Nous allons clarifier les grandes échéances et étapes. Il est d'ailleurs en lien avec le retour au travail.

Nous allons commencer à travailler sur le retour au travail, qui ne pourra pas se faire du jour au lendemain et 5 jours/5 au bureau. Donc, nous allons procéder comme nous le faisons toujours, en vous consultant. Des échéances de réunions vous seront communiquées.

**Télétravail :** Des remarques, parfois contradictoires. Or, le télétravail est le meilleur outil contre l'épidémie. Meilleur outil pour que la vie économique et sociale puisse continuer, tout en protégeant la santé des usagers et des agents, de la société dans son ensemble. Quand on a le niveau de télétravail que l'on a actuellement, il est évident que nous avons des difficultés. C'est pour cela qu'il est permis à tout agent qui le souhaite de revenir sur son lieu de travail 1 jour /semaine. Nous avons déjà eu les discussions sur les frais générés par le télétravail pour les agents (mobilier, papier, encre, ...). Toutefois, en télétravail, nous ne devrions pas avoir à réimprimer beaucoup, mais à nous servir des logiciels métiers à notre disposition.

Le but sur les enjeux qui ne sont pas strictement d'urgence liée à la crise sanitaire. Nous allons avoir une négociation cadrée, pour la mise en place du télétravail, en 90 jours. Je pense que cela est possible et nous allons poser à plat tous ces sujets : les frais, les équipements, le tiers lieu, ... . Si nous travaillons bien, nous pouvons poser un socle et des options de mise en œuvre qui pourraient placer la Fonction publique, et notamment celle de l'État, en avance au sens qu'elle soit plus intéressante pour les agents que l'accord de bon principe qui a été acté dans le secteur privé. J'ai beaucoup regardé ce qui se fait dans les autres pays européens, dans des grandes entreprises, je pense que l'on peut se remettre en avant et dans un équilibre intéressant pour les agents, leur santé, leurs conditions de travail et d'en faire un sujet de progrès.

**Les personnes vulnérables :** la règle est toujours la même. La DGAFP va traiter le sujet de la rétroactivité.

L'information sur la vaccination : L'organisation se fait en fonction de la disponibilité des doses, et l'information se fait dans de bonnes conditions. La DGCL a également aujourd'hui pris l'instruction pour que l'information soit donnée aux employeurs territoriaux.

**Vaccination :** J'entends bien l'enjeu de la gestion adaptée des effets secondaires

d'une vaccination si elle empêche de travailler. C'est un sujet qui est bien identifié, mais je n'ai pas d'annonce à vous faire aujourd'hui.

**Inquiétude sur certains vaccins** : nous nous rangeons derrière le strict avis des autorités sanitaires. Collectivement, soyons le relais de la sérénité. C'est plus lent que ce qu'on l'espérait, les doses ne sortent pas des usines à la vitesse que nous aimerions. Nous essayons de les répartir au mieux en fonction de la population.

Notre enjeu, c'est qu'il n'y ait aucun vaccin dans un frigo. Toute dose doit être injectée !

**Sur le choix des soignants** : Il y a quelques semaines, vous étiez très inquiets sur le niveau de protection des soignants exposés au virus. La meilleure protection, c'est le vaccin. Aujourd'hui, nous faisons les meilleurs efforts pour que les soignants aient accès au vaccin. Nous sommes tous dans un appel à la responsabilité individuelle au sens professionnel d'éthique, à l'incitation. Il n'y a pas de vecteur juridique d'obligation.

Il faut être lucide sur la situation. C'est dans l'intérêt des soignants.

Aujourd'hui, la Covid est la première maladie nosocomiale. Cela devient une question sociétale. Il y a l'engagement des soignants à ce que leurs patients n'attrapent pas de maladies connexes à ce pourquoi ils viennent à l'hôpital.

Ces deux réalités nous amènent à encourager les soignants à se faire vacciner.

En termes de secret médical, nous appliquons la même chose que sur le vaccin de la grippe. Il est utile de savoir le niveau de protection d'un service, mais aussi de savoir si des professionnels sont très exposés dans leurs services. C'est aussi pour eux !

Se protéger eux-mêmes, c'est aussi protéger leurs familles.

Bien sûr, nous n'avons pas encore beaucoup de données sur la baisse de contagiosité des vaccinés. C'est la chose que nous regardons, mais nous avons l'impression que dans les pays qui vaccinent beaucoup, il y a moins de cas grave, mais aussi moins de cas.

**Les tests** : Un test effectué dans un milieu professionnel par obligation de régularité (EPHAD). Il n'y a pas de reste à charge pour le professionnel.

Si vous faites un test, à titre personnel, il y a le même reste à charge que pour tous citoyens.

Les tests salivaires effectués par des personnes retraités : je vous renvoie à la DGOS. Mais, nous avons un personnel soignant extrêmement engagé, parfois fatigué. Qu'il y ait du renfort et que la réserve sanitaire soit mobilisée, notamment pour pratiquer des tests, je pense que c'est une bonne nouvelle. Tout comme c'est une bonne nouvelle que des médecins et infirmiers en retraite participent à la vaccination dans les centres municipaux ou ad-oc.

Je ne suis pas au courant des taux de rémunérations que vous m'annoncez.

La DGOS vous précisera les choses. Mais, nous avons besoin de la mobilisation générale pour nous assurer que la dynamique de réduction du nombre de cas et la gestion de la pandémie soit réelle. Nous ne pouvons pas demander infiniment aux personnels hospitaliers de faire plus, plus et plus !

Il y a 7500 postes ouverts à la FPH. Ces postes sont financés. Nous passons notre temps à lancer des appels aux personnels soignants formés pour qu'ils reviennent travailler à l'hôpital. Les grilles sont en train d'être négociées. Nous avons besoin de notre personnel soignant. Sur l'emploi et le recrutement, je suis d'accord avec vous, on recrute et on a ouvert plein de postes.

Les inspecteurs du permis de conduire : nous allons voir avec le ministère de l'intérieur, quels sont les risques et les gestes adaptés pour la protection de ces agents.

La reconnaissance : Le « fonctionnaire bashing » n'a fait ni du bien au fonctionnaire, ni aux agents, ni au pays. Le besoin de reconnaissance, je le partage, car tous les agents sont extrêmement mobilisés. Il y a beaucoup d'enjeux de reconnaissance et quand je me bats pour que les agents aient plus de latitude d'action au quotidien, c'est aussi une forme de reconnaissance du fait qu'on leur fait confiance. Évidemment, il y a des enjeux salariaux. Je suis consciente que c'est une reconnaissance du travail et un décalage dans certaines filières de la fonction publique. Une perte de pouvoir d'achat. Il y aura des arbitrages, des plans pluri annuels dans les ministères, des Grenelles, ...

Je porte le message comme quoi, le fonctionnaire bashing ça suffit !

C'est déjà une reconnaissance morale...

Je tiens à vous confirmer qu'il y aura bien un rendez-vous salarial et que je me bats pour que nous ayons beaucoup de sujets de discussions le moment venu.

### **Mireille Stivala :**

Madame la Ministre, avant que vous ne nous quittiez, je me permets d'intervenir rapidement pour réagir à quelques propos et réponses de votre part.

Vous dites que le meilleur rempart au virus est le télétravail ; pour la CGT c'est de doter de moyens notre système de santé qui est la meilleure garantie de gérer la pandémie, ce que nous exigeons depuis des années.

De plus, vous avez réagi fortement à mon intervention sur l'ouverture des secteurs des loisirs, musées et du monde du spectacle et nous avons constaté que notre demande vous a irritée. Je vous rappelle que vous êtes dans votre rôle quand vous défendez la politique du gouvernement, et de notre côté, nous sommes dans notre rôle d'organisation syndicale qui défend les intérêts des personnels. Que vous ne partagiez pas notre demande, c'est votre droit mais que vous nous disiez que nous devons toutes et tous être responsables, je ne vous permets pas d'utiliser le « nous ». La CGT ne partage pas du tout votre gestion de la pandémie, nous ne sommes pas

ici dans l'unité nationale à laquelle vous tentez de donner corps en nous associant à votre notion de responsabilité.

Je vous réaffirme fermement, même si cela vous déplaît, que la CGT défend l'idée d'ouverture nécessaire des secteurs d'activités que j'ai cités, qui sont pour nous vitaux pour la société française et les citoyen.ne.s, mais aussi pour les salarié.e.s qui les composent qui sont dans un état de précarité inacceptable. Nous vous redisons qu'aucune enquête ou statistique ne démontre que ces secteurs sont à risques et donc qu'il n'y a aucune raison pour ne pas les rouvrir en respectant les mesures barrières.

## **Réponses A. DE MONTCHALIN**

Évidemment, chacun est dans son rôle. Je pensais utile de rappeler qu'en temps de pandémie, je ne pense pas que l'ambiance soit à la réouverture de beaucoup de lieux. C'est la position du gouvernement, et vous avez raison de le rappeler.

Nous aimerions assurer un retour à une vie plus normale pour tout le monde, le plus rapidement possible